



RCS : NIMES

Code greffe : 3003

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NIMES atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 02113

Numéro SIREN : 808 219 505

Nom ou dénomination : 3G-MER

Ce dépôt a été enregistré le 21/06/2017 sous le numéro de dépôt B2017/008148

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2017/008148**
n°de gestion : **2014B02113**
n°SIREN : **808 219 505 RCS Nîmes**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Nîmes certifie avoir procédé le 21/06/2017 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

3G-MER - Société à responsabilité limitée
339 chemin de Trespeaux 30100 Ales -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2015

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1021835

58048

Bilan Actif

EURL 3G-MER

Période du 08/12/14 au 31/12/15

Edition du 28/04/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1)
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concession, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	82 380	8 581	73 799	
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles :	82 380	8 581	73 799	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières :				
ACTIF IMMOBILISÉ	82 380	8 581	73 799	
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement				
Stocks d'en-cours de production de biens				
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis				
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :				
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :				
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	616		616	
Charges constatées d'avance	252		252	
TOTAL disponibilités et divers :	868		868	
ACTIF CIRCULANT	868		868	
Frais d'émission d'emprunts à évaluer				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif				

TOTAL GÉNÉRAL**83 248****8 581****74 667**

Bilan Passif

EURL 3G-MER

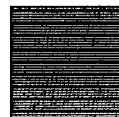
Période du 08/12/14 au 31/12/15

Edition du 28/04/17

Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1)
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé	1 000	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	(10 626)	
TOTAL situation nette :	(9 626)	
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	(9 626)	
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	84 293	
TOTAL dettes financières :	84 293	
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS		
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
Dettes fiscales et sociales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
TOTAL dettes diverses :		
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		
DETTES	84 293	
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	74 667	

Compte de Résultat



Compte de Résultat (Première Partie)

EURL 3G-MER

Période du 08/12/14 au 31/12/15
Edition du 28/04/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1)
Ventes de marchandises Production vendue de biens Production vendue de services Chiffres d'affaires nets				
Production stockée Production immobilisée Subventions d'exploitation Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges Autres produits PRODUITS D'EXPLOITATION				
CHARGES EXTERNES Achats de marchandises [et droits de douane] Variation de stock de marchandises Achats de matières premières et autres approvisionnements Variation de stock [matières premières et approvisionnements] Autres achats et charges externes TOTAL charges externes :			505 505	
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS				
CHARGES DE PERSONNEL Salaires et traitements Charges sociales TOTAL charges de personnel :			247 247	
DOTATIONS D'EXPLOITATION Dotations aux amortissements sur immobilisations Dotations aux provisions sur immobilisations Dotations aux provisions sur actif circulant Dotations aux provisions pour risques et charges TOTAL dotations d'exploitation :			8 581 8 581	
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION CHARGES D'EXPLOITATION			9 333	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			(9 333)	

Compte de Résultat (Seconde Partie)

EURL 3G-MER

Période du 08/12/14 au 31/12/15
Edition du 28/04/17
Tenue de compte EURO

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2015	Net (N-1)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(9 333)	
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation		
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	1 293	
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	1 293	
RÉSULTAT FINANCIER	(1 293)	
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	(10 626)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
Impôts sur les bénéfices		
TOTAL DES PRODUITS		
TOTAL DES CHARGES	10 626	
BÉNÉFICE OU PERTE	(10 626)	

3G-MER

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle

Au capital de 1 000 euros

339 Chemin des Trespeaux, 30100 ALES

RCS NIMES n° 808 219 505

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 30 JUIN 2016

L'AN DEUX MILLE SEIZE et LE 30 JUIN, à 8 heures 30, au siège social de la société,

La Société JCG

Société par Actions Simplifiée

Au capital de 2 500 000 euros

Siège : 404, Avenue Jean-Philippe Rameau – ZI de Croupillac – 30 100 Alès

Immatriculée au RCS de Nîmes sous le numéro 482 779 964

Représentée par son Président Monsieur Jean-Christophe GIRAUD

Propriétaire de la totalité des 1.000 parts de 1 euro composant le capital social de la Société 3G-MER, Associée unique de ladite société,

I - A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 décembre 2015 et le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé ont été établis par Monsieur Jean-Christophe GIRAUD, Gérant non associé.

Les comptes annuels de l'exercice et le rapport de gestion ont été adressés à l'associée unique.

L'inventaire a été tenu à la disposition de l'associée unique au siège social.

II - A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES RELATIVES A :

- L'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015 ;
- L'affectation des résultats de cet exercice ;
- La mention des conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce ;
- la dissolution anticipée ou non de la Société,
- La délégation de pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION : APPROBATION DES COMPTES

L'associée unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2015, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par une perte de 10 626 euros.

Elle approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion de la gérance.

L'associée unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

En conséquence, l'associée unique donne à la Gérante quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION : AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE

L'associée unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 10 626 euros de la manière suivante :

- Au poste « report à nouveau », soit 10 626 euros

S'agissant du premier exercice de la société, l'associée unique prend acte qu'aucune distribution de dividendes n'a été effectuée.

Capitaux propres

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2015, les capitaux propres qui s'élèvent à (9 626) € pour un capital de 1 000 € sont devenus inférieurs à la moitié du capital, décide, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2016.

TROISIEME DECISION : CONVENTIONS REGLEMENTEES

L'associée unique déclare qu'aucune convention visée à l'article L 223-19 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

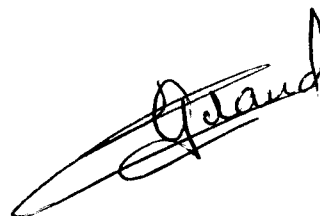
QUATRIEME DECISION : POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité qu'il appartiendra.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associée unique et la Gérance et répertorié sur le registre des décisions de l'associée unique.

La SAS JCG,

Représentée par Monsieur Jean-Christophe GIRAUD,
Associée unique



3G-MER

Société A Responsabilité Limitée Unipersonnelle
Au capital de 1 000 euros
339 Chemin des Trespeaux, 30100 ALES
RCS NIMES n° 808 219 505

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015

Monsieur Jean-Christophe GIRAUD, Gérant non associé, de la société 3G-MER, a, aux fins de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2015, établi le présent rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

CHAPITRE I - SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Notre société a pour activité toute activité d'achat, vente et location de bateaux de plaisance, articles et accastillage.

La société a procédé à l'acquisition d'un bateau semi rigide de marque NUOVA JOLLY modèle King 850 R.S pour un montant de 82 000 euros.

La société, au terme de ce premier exercice, n'a réalisé aucun chiffre d'affaires.

L'exercice se solde par une perte de 10 626 euros.

CHAPITRE II - EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il convient de souligner qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport est établi.

CHAPITRE III - EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Rien n'est à signaler à ce stade du rapport.

CHAPITRE IV - ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Eu égard à l'article L 232-1 du Code de commerce, nous vous informons que la Société n'a pas engagé de politique en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

CHAPITRE V - EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

- Le chiffre d'affaires H.T. s'est élevé à 0 €
- Le total des produits d'exploitation s'élève à 0 €
- Les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à 9 333 euros ;
- Le résultat d'exploitation s'élève à (9 333) euros ;
- Le montant des charges sociales s'élève à 247 euros ;

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

Le résultat courant avant impôt de l'exercice s'élève (10 626) euros ;

Compte tenu des éléments ci-dessus, le résultat de l'exercice se solde par une perte de 10 626 euros.

Au 31 décembre 2015, le total du bilan de la Société s'élevait à 74 667 euros.

CHAPITRE VI- PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2015 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

CHAPITRE VII - AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 10 626 euros de la manière suivante:

Dotation au poste « report à nouveau » pour 10 626 euros.

Rappel des dividendes distribués

S'agissant du premier exercice de la société, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes.

Capitaux propres

L'associée unique, constatant qu'à la suite de l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31.12.2015, les capitaux propres qui s'élèvent à (9 626) € pour un capital de 1 000 € sont devenus inférieurs à la moitié du capital, vous demandera, conformément aux dispositions de l'article L 225-248 du Code de Commerce, de ne pas procéder à la dissolution de la société.

L'associée unique prend acte que :

- sa décision devra faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi ;
- la situation devra être régularisée à l'issue d'un délai expirant à la clôture de l'exercice 2016.

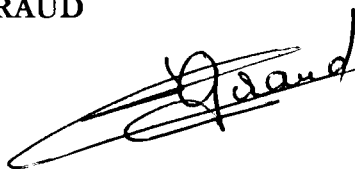
CHAPITRE VIII - DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

CHAPITRE IX - CONVENTIONS VISEES A L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE

En application des dispositions des articles L 223-19 et R 223-26 du Code de commerce, le présent rapport précise qu'aucune convention n'est intervenue ou ne s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

Monsieur Jean-Christophe GIRAUD
Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Giraud', with a large, sweeping flourish underneath.

Guilhem Ducros

Aude Asencio-Cuillé

Jérôme Brenner

Mirian Fouchier

Avocats

Tribunal de Commerce
12 rue de la Cité Foulc
30031 NÎMES 01

PAR COURRIER

Nîmes, le 15 juin 2017

Alexandre Cour

Juriste

Nos Réf. : 2017-0258 / 3G MER EURL - APRO EX 31.12.2015
GD/GD/VM

Objet :

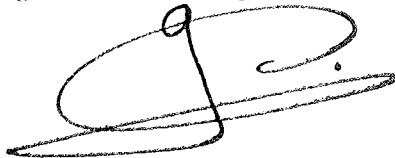
Madame, Monsieur le Greffier,

Je vous prie de bien vouloir trouver sous ce pli :

- AG
- Rapport de gestion,
- Bilan
- Chèque de 45.48 €

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de mes sentiments respectueux et dévoués.

Guilhem DUCROS
guilhem.ducros@gdavocats.fr



P.J